3 1761 07322576 5

Remise solennelle du coeur
de Grétry à la ville
de Liége

ML
410
G83R4

REMISE SOLENNELLE

DU

COEUR DE GRÉTRY

A LA

VILLE DE LIÉGE.

LIÉGE,

CHEZ P.-J. COLLARDIN, IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

M DCCC XXIX.

REMISE SOLENNELLE

DU

COEUR DE GRÉTRY

A LA

VILLE DE LIÉGE.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/remisesolennelle00li

REMISE SOLENNELLE

DU

COEUR DE GRÉTRY

A LA

VILLE DE LIÉGE;

NOTICE HISTORIQUE

DU PROCÈS QUE CETTE VILLE A SOUTENU POUR EN OBTENIR LA RESTITUTION;

RELATION DES FÊTES

QUI ONT EU LIEU LES 7, 8 ET 9 SEPTEMBRE 1828, POUR EN CÉLÉBRER LE RETOUR,

SUIVIES DES PROCÈS-VERBAUX, PIÈCES JUSTIFICATIVES, ETC.

LIÉGE,

P.-J. COLLARDIN, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

M DCCC XXIX.

LIBRARY
JAN 9 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

ML
410
G88R4

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE PROCÈS

DE LA

VILLE DE LIÉGE,

CONTRE

LE Sr FLAMAND.

On connaît le Procès de la ville de Liége contre le sieur *Flamand-Grétry*, il a retenti dans tous les journaux : c'est pourquoi nous ne rappellerons ici que quelques faits nécessaires pour expliquer la conduite de la Régence dans ses longs débats avec un adversaire assez peu digne d'elle, mais dont elle a fini par triompher d'une manière éclatante.

Notre célèbre compatriote mourut le 24 Septembre 1813. M. Flamand, *tant en son nom qu'au nom de ses cohéritiers*, adressa une requête à M. le Conseiller d'état, Préfet de police du département de la Seine, *pour être autorisé à faire extraire le Cœur de Grétry*, dont il désirait *faire hommage à la ville de Liége*, sa patrie. L'autorisation fut accordée, et il fut procédé à ladite opération le 23 Novembre 1813. Le procès-verbal d'extraction porte que *le Cœur a été laissé en la pos-*

session du sieur Souberbielle, chirurgien, pour être remis au sieur Flamand, à l'effet d'en effectuer l'envoi à la ville de Liége. C'est M. Flamand qui nous fournit ces renseignements dans les notes de son poëme, intitulé, l'*Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, pag. 268 et 269.

Le 28 Novembre, M. Flamand écrivit la lettre suivante à M. le Maire de Liége:

« Monsieur: je viens de faire faire avec toute la dé-
» cence et les formalités d'usage, l'extraction du Cœur
» de feu notre oncle, du célèbre Grétry, *qui aima*
» *toujours si ardemment ses chers compatriotes, ses*
» *amis et sa famille, pour en faire hommage à la ville*
» *de Liége, sa patrie.....*

» J'ai profité du moment où nous faisions ériger un
» monument à sa mémoire pour le faire exhumer et
» pour accomplir le vœu qu'il avait manifesté de son
» vivant: j'ai été assez heureux pour réussir: *nous en*
» *faisons hommage à votre ville.*

» J'ai eu l'honneur d'en instruire M. le Préfet de
» votre département; je l'ai prié de me faire savoir
» *comment la ville prendra possession de ce précieux*
» *dépôt!* »

On répondit; et le sieur Flamand garda le silence. Sommé enfin de s'expliquer *, le sieur Flamand, sous

* La double invasion des alliés et le changement d'administration firent perdre de vue cette affaire pendant plusieurs années.

prétexte qu'il se trouvait quelques expressions *inconvenantes* dans la réponse *du Maire* de Liége, annonça qu'il refusait de se désaisir du Cœur de Grétry. Heureusement il avait pris soin de nous apprendre lui-même quelque part les véritables causes de son refus. On voit dans son poëme de l'*Ermitage* que l'honneur de Grétry offensé et les expressions *inconvenantes* du Maire de Liége n'y étaient pour rien, mais qu'*ayant conçu l'espoir de devenir possesseur du séjour illustré par J.-J. Rousseau et Grétry, il lui vint tout à coup dans l'idée de conserver le Cœur de son oncle, qui devait ajouter une grande valeur à sa propriété!.....* Chacun sait en effet qu'une foule d'étrangers venait à Montmorency tout exprès pour visiter l'*Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry:* or M. Flamand avait établi un concierge à la porte chargé de recevoir les offrandes des curieux et de leur offrir en retour les poëmes de son maître. Toutes les voies de conciliation ayant été vainement tentées avec le sieur Flamand il fut question de le poursuivre judiciairement.

L'examen de cette affaire fut renvoyé à l'un des membres du Conseil de Régence *, qui fit devant ses collègues réunis un rapport dans lequel on lisait les passages suivants que nous croyons devoir citer pour faire connaître l'aspect sous lequel ce procès fut envisagé dès l'origine.

« N. et H. S.: vous n'ignorez pas que le sieur Flamand,

* En Mai 1822.

» auteur de plusieurs ouvrages en prose et en vers,
» détestables sous tous les rapports, semble vouloir
» établir sa réputation littéraire sur la diffamation de
» nos magistrats et de la patrie de Grétry elle-même,
» après avoir fondé l'espoir de sa fortune sur la pos-
» session ou plutôt sur l'usurpation du Cœur de cet
» homme célèbre. Quoique vous ne puissiez en général
» soutenir ni conseiller un procès dont la réussite serait
» tout à fait invraisemblable, nous oserons dire que
» celui-ci est du nombre de ceux qu'il faut abso-
» lument gagner ou perdre; car il ne s'agit de rien
» moins que de venger l'honneur liégeois et de faire
» cesser l'audacieux système de calomnie auquel vous
» êtes en butte depuis si long-temps. Si vous vous
» décidez, comme je n'en doute point, à poursuivre
» le sieur Flamand, vous aurez déjà triomphé en ce
» sens qu'on ne pourra plus vous accuser (et votre
» adversaire tout le premier), de n'avoir pas fait ce
» qui dépendait de vous pour répondre aux dernières
» preuves d'attachement que vous avez reçues de votre
» illustre compatriote. M. Flamand qui traite notre ville
» comme une peuplade de barbares incapable d'ap-
» précier un grand artiste, et à laquelle, dit-il, Grétry
» n'appartient *que par le hasard de la naissance*,
» M. Flamand qui vous reproche les fautes de l'an-
» cienne administration de Liége, et qui plaisante
» si agréablement sur les moyens ingénieux, simples,
» *expéditifs* et surtout *économiques* qu'elle avait

» imaginés pour faire revenir le Cœur de Grétry,
» M. Flamand enfin, sera bien forcé de changer
» de ton!..... Au fond, à quoi se réduit tout ce
» débat? A savoir si l'on peut retenir un objet qu'on
» a reçu au *nom d'autrui?* car nous soutenons, d'après
» sa lettre à M. le Maire de Liége, d'après tous les
» actes qui l'ont précédée, et d'après les *notes* mêmes
» de son livre, c'est-à-dire, d'après ses propres aveux,
» que le sieur Flamand n'a reçu le Cœur de Grétry
» des mains de l'autorité et de ses nombreux cohé-
» ritiers, que *comme notre mandataire*, à titre *de*
» *dépôt*, sous la condition expresse de *nous le remettre*,
» et que cela constitue une véritable transmission de
» propriété d'objet mobilier, dont la tradition déjà
» effectuée vaut titre en notre faveur. Nous soutenons
» enfin que la réponse de M. le Maire de Liége du
» 3 Janvier 1814 contenant une ratification formelle
» des actes où le sieur Flamand avait stipulé et agi
» pour la ville, tout était dès-lors consommé... »

Le Conseil adopta ces conclusions avec empressement, quoiqu'il fut facile de prévoir que la lutte serait longue et acharnée. Par acte du 31 Mai 1822, il nomma pour Commissaires, chargés de représenter la Ville dans la poursuite du procès, M. le chevalier Rigault de Rochefort, et M. Ansiaux, peintre d'histoire.

Nous fûmes condamnés en première instance au tribunal de Pontoise. Nous appelâmes de ce jugement: et le 17 Mai 1823, après d'éclatants débats, et sur

l'éloquente plaidoirie de M. Hennequin, la Cour royale de Paris, « Considérant que l'extraction du Cœur de » Grétry n'avait été demandée au nom de la famille, » et accordée par l'autorité publique, que pour en faire » hommage à Liége, sa ville natale, qui l'avait accepté, » mit l'appellation et ce dont était appel au néant; » émendant, déchargea les appelants; au principal, » ordonna que le Cœur de Grétry serait retiré du jardin » de l'Ermitage, en présence du Maire de *Montmorency-* » *Enghien* et des Commissaires de la ville de Liége, » pour être remis à ceux-ci sur décharge qui serait » insérée au procès-verbal. »

Nous croyions toucher au moment désiré, nous croyions tenir ce Cœur si long-temps disputé; déjà les souscriptions étaient ouvertes pour ériger à Grétry un monument digne de lui, lorsqu'une puissance supérieure, invisible, et d'autant plus effrayante qu'elle impose silence à la justice elle-même, un *conflit* enfin vint nous consterner ! . . . *

* L'ordonnance royale du 2 Août 1823 qui élevait le conflit, portait que l'arrêt de la Cour royale de Paris du 17 Mai 1823 était considéré comme non avenu *en ce qu'il prescrivait des mesures d'exécution pour la remise du Cœur de Grétry*. Par là on semblait reconnaître *la compétence* de la Cour quant à la *propriété* de l'objet litigieux. Mais ce n'était ici bien évidemment que le commencement d'un système de spoliation qu'on n'avait pas osé développer d'abord tout entier. Pressée par nos instances, l'administration fut obligée d'appuyer enfin un refus positif sur des motifs aussi absurdes qu'iniques.

On se récria beaucoup, même en France, contre ce conflit, qui était bien le plus inconcevable, le plus frivole, le plus absurde, le plus inique de tous ceux dont fassent mention les annales judiciaires. Croirait-on qu'il fut motivé sur la crainte des *scènes tumultueuses* qu'aurait pu occasionner parmi les paisibles habitants de Montmorency l'exécution de l'arrêt de la Cour royale de Paris? On alléguait en outre *le respect dû à la cendre des morts*, et les réglements de police *relatifs aux exhumations* *! on opposait cela à la ville de Liége! et on avait l'air d'ignorer que depuis 1813 le Cœur de Grétry avait plusieurs fois changé de lieux selon le caprice du sieur Flamand, et sans que la police eut jamais trouvé bon de s'en mêler, à moins qu'on ne l'en priât! On lit dans le *Constitutionnel* du 9 Août 1823 des réflexions à ce sujet dont quelques unes nous paraissent trop remarquables pour ne pas trouver place ici.

« Une contestation s'élève entre deux parties, la » ville de Liége et le neveu de Grétry. Elle est portée » devant les tribunaux ordinaires; elle y parcourt » sans trouble tous les degrés de juridiction: un arrêt » intervient, et c'est après la chose jugée, *jugée en* » *dernier ressort*, que le chef de la police croit pouvoir

* Tel était en substance le résumé des motifs de l'arrêté du Préfet de Seine et Oise du 14 Novembre 1823 et de la décision du Ministère de l'intérieur du 2 Juin 1825 approbative de cet arrêté.

« élever un *conflit*, non plus *sur la connaissance* de
» l'affaire (elle est instruite et décidée par le pouvoir
» judiciaire), mais *sur l'exécution de l'arrêt!* Ainsi,
» le pouvoir exécutif, qui est *aux ordres du pouvoir*
» *judiciaire*, dont le devoir rigoureux est *de prêter*
» *main forte aux décisions de ce pouvoir* dès qu'elles
» sont passées en force de chose jugée, le pouvoir
» exécutif, non-seulement refuse d'exécuter un arrêt
» souverain, mais se pourvoit contre cet arrêt! et
» devant qui? devant le pouvoir exécutif lui-même!
» et il fait prononcer par ses propres organes la nul-
» lité d'une décision à laquelle la loi lui commandait
» d'obéir!...

» Telle n'était point, nous ne craignons pas de
» le dire, la marche tracée par la loi... »

Ainsi la question avait pris tout-à-coup une face nouvelle. Le grand intérêt de la contestation n'était plus de savoir si le Cœur de Grétry rendu aux vœux des Liégeois serait placé dans le monument que lui destinait sa patrie, ou s'il resterait au sieur Flamand: cette cause était devenue celle de tous les citoyens, celle du droit contre la force, celle de la justice elle-même contre l'administration et l'arbitraire qui cherchaient à paralyser ses arrêts.

Nous n'entrerons pas ici dans plus de détails: l'histoire entière des divers incidents de ce procès serait plus longue à raconter que la guerre de Troie. On sait que nous réclamions en vain depuis plusieurs années

lorsqu'un changement de Ministère vint ranimer nos efforts. Alors l'espoir nous fut rendu: nous fîmes de nouvelles démarches: et le 26 Mars 1828 intervint une ordonnance royale dont voici les principaux motifs:

« Considérant que l'ordonnance de conflit du » 2 Août 1823 n'a déclaré l'arrêt de la Cour royale » du 17 Mai 1823 non avenu que dans les dispositions » qui prescrivent des mesures de police; que cet arrêt » subsiste dans la disposition qui autorise la ville de » Liége à réclamer la possession du Cœur de Grétry;

» Qu'il doit être exécuté, non-seulement sans ob- » stacle, mais par les soins et avec l'appui de l'admi- » nistration, à l'aide de toutes les mesures d'ordre » et de police qu'il lui appartient de prescrire;

» Que si l'autorité administrative a le droit de choisir » les mesures et le moment les plus favorables à l'exé- » cution de l'arrêt, elle ne peut refuser de concourir » à cette exécution;

» Que l'arrêté du Préfet de Seine et Oise (du 14 No- » vembre 1823) contient un refus pur et simple d'exé- » cuter, et présente sous ce rapport un excès de pouvoir » et un déni de justice.....

» Notre Conseil-d'État entendu, nous avons or- » donné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er.

» La décision du Ministre de l'intérieur du 22 » Juin 1825, approbative de l'arrêté du Préfet de

» Seine et Oise du 14 Novembre 1823, est annullée.

» En conséquence il sera passé outre à l'exécution
» de l'arrêt de la Cour royale de Paris du 17 Mai 1823,
» dans la forme prescrite par les lois et réglements de
» police sur les sépultures. »

Art. 2.

» Les sieurs et dame Flamand-Grétry, Renier, et
» Adolphe Grétry, sont condamnés aux dépens.

Art. 3.

» Notre Garde des sceaux, Ministre-Secrétaire d'état
» du département de la justice, et notre Ministre-
» Secrétaire d'état au département de l'intérieur, sont
» chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exé-
» cution de la présente ordonnance.

» Approuvé le deux Avril mil huit cent vingt-huit.

» *Signé :* CHARLES.

» Par le Roi :

» Le Pair de France, Garde des sceaux, Ministre de
» la justice, » *Signé :* Comte PORTALIS. »

Tout obstacle étant levé de la part de l'autorité supérieure en France, le Conseil de Régence de la ville de Liége choisit dans son sein deux Députés, MM. De Gerlache et De Sauvage, pour aller prendre possession à Paris de ces restes précieux. Ils étaient

chargés de remettre à chacun de MM. les Commissaires, une médaille en or, avec cette inscription :

à Mr....

La ville de Liége reconnaissante.

Sur le revers étaient gravées *les armes de la ville avec une figure allégorique.*

En exécution de l'arrêt de la Cour de Paris du 17 Mai 1823 et de l'Ordonnance royale du 26 Mars 1828, le Cœur de Grétry avait été solennellement remis à nos Commissaires, en présence de nos avocats et de plusieurs citoyens notables, devant le Maire de Montmorency; il en fut dressé acte. (Voyez à la fin.) Les Commissaires en firent à leur tour la délivrance à nos Députés. Cette cérémonie eut lieu devant le chargé d'affaires du royaume des Pays-Bas, et il en fut également fait acte. (Voyez à la fin.) Le retour du Cœur de Grétry à Liége donna lieu à trois jours de fêtes dont cette ville ne perdra jamais le souvenir *.

* La notice historique *du procès de la ville de Liége* contre le sieur *Flamand* a été rédigé par M****. de G...

FÊTES

des 7, 8 et 9 Septembre 1828.

Aussitôt que l'on apprit à Liége, qu'une décision suprême venait de terminer ces longs débats, et qu'enfin les pieuses intentions de notre illustre compatriote allaient recevoir leur accomplissement, les vœux publics appelèrent de toutes parts la sollicitude de l'autorité sur les mesures qui devaient hâter l'arrivée des restes précieux que la patrie en deuil attendait depuis quinze ans.

Du sein du Conseil de Régence, MM. De Gerlache et de Sauvage furent choisis, comme on vient de le voir, pour aller chercher à Paris le précieux dépôt. Jamais plus honorable mission n'avait été confiée à de plus dignes citoyens ; il appartenait surtout à celui qui s'était si chaudement associé aux intérêts de la défense, qui avait si puissamment contribué à nous assurer la victoire, de nous en rapporter le plus glorieux trophée.

Le 5 Juillet 1828, MM. les Commissaires de la ville de Liége s'étaient transportés à l'Ermitage d'Enghien-Montmorency et c'est en leur présence qu'il fut procédé à l'extraction de la boëte de plomb

renfermant le cœur de Grétry, du monument où le sieur Flamand l'avait fait sceller; ils en prirent possession conformément au procès-verbal rapporté ci-après, (voyez à la fin.)

Le 26 Août suivant, ces mêmes Commissaires, MM. Ansiaux et Rigault de Rochefort, en firent la remise aux Députés de la ville de Liége, en présence et à l'intervention de Mr. de Fabritius, chargé d'affaires des Pays-Bas près la Cour de France.

Les détails intéressants qui ont accompagné cette formalité se trouvent fidèlement rappelés dans l'acte inséré ci-après, (voyez à la fin.) On y remarquera avec quels soins scrupuleux, l'identité du dépôt et la légalité de sa transmission ont été constatées.

La Régence municipale avait fixé au 7 Septembre, le retour de ses Députés. Ce jour et les deux suivants devaient être consacrés aux fêtes qui se préparaient. Liége voulait imprimer dans ses fastes, en caractères ineffaçables, l'éclatante réparation d'une grande injustice. Elle voulait célébrer dignement la mémoire de celui de ses enfants, qui avait le plus fait pour l'illustration de sa patrie.

Le moment fixé arriva; jamais plus belle aurore n'annonça un plus beau jour. Appollon semblait vouloir concourir aux honneurs rendus à son favori.

MM. les Députés, arrivés la veille à Huy, y avaient reçu l'accueil le plus flatteur. Ils devaient s'embarquer le lendemain sur la Meuse, pour arriver

de bonne heure à Liége. Au moment du départ, tous les habitants était accourus sur le rivage pour saluer de leurs acclamations la cendre illustre qui les quittait pour jamais.

Une embarcation élégamment décorée d'arbustes et de fleurs, surmontée de pavillons aux couleurs nationales, était disposée pour recevoir MM. les Députés. On y remarquait une colonne tronquée, sur laquelle était posée l'urne renfermant le cœur. Sous de riants berceaux se trouvait la Société d'Harmonie qui a fait prendre à la ville de Huy un rang si distingué, dans les divers concours de musique ouverts au sein de nos grandes cités.

Au moment où ce cortège flottant allait quitter le rivage, l'air retentit du son de toutes les cloches, du bruit des détonnations, et des acclamations du peuple qui couvrait les rives. Les morceaux délicieux de Lucile, de Richard, répondirent à la foule attendrie..... Le cœur de Grétry pouvait-il lui adresser de plus touchants adieux !

Le voyage de Huy à Liége eut tout l'aspect d'une marche triomphale. Des villages riverains et des lieux plus éloignés, les habitants accouraient en masse sur les bords de la Meuse.

Les Bourgmestres, les Députations des communes que traversait le convoi, s'empressèrent d'apporter de pieux hommages aux restes du grand homme.

A mesure que l'on s'avançait, un grand nombre

de barques et d'esquifs ornés de guirlandes, de banderoles venaient se mêler à la marche et prendre part à la fête. Ce n'était pas ce qui était le moins digne de remarque, de voir, si près de la nature, la puissance des arts et le sentiment de la gloire nationale là où l'on se serait attendu à ne trouver que l'effet d'une vaine curiosité.

Cependant l'heure approchait où la dépouille sacrée devait toucher le sol de la patrie. Tout dans l'enceinte de Liége respirait l'enthousiasme et la joie. L'aspect de cette cité, prête à recueillir les restes mortels d'une gloire toujours vivante, rappelait l'empressement et le concours religieux qui caractérisait les fêtes de la Grèce antique.

Dès le matin le soleil, se levant sans nuages, avait éclairé tout l'appareil d'une fête civique. La route que le cortège devait suivre, en traversant la ville pour se rendre du lieu du débarquement à la maison natale de Grétry, était couverte d'une foule immense, où tous les rangs se confondaient, où l'habitant des campagnes, accouru de son village, mêlait son allégresse bruyante aux sentiments non moins vifs mais plus raisonnés du citadin.

De nombreux étrangers arrivés des villes voisines augmentaient encore le mouvement de cette circulation animée. La population qui était doublée, se fesait à elle-même un spectacle imposant, digne de la solemnité qu'elle venait célébrer. C'était encore

le moment où l'action individuelle des simples particuliers se manifestait seule. Mais déjà tant d'ensemble se remarquait dans les préparatifs, qu'une pensée unique semblait les avoir dirigés, et dans le fait, un merveilleux accord présidait à l'exécution de tout ce que dictait à chacun le désir d'être pour quelque chose dans l'expression générale d'une reconnaissance vraiment patriotique.

Les façades ornées de guirlandes, les monuments publics couverts de festons, le pont des arches transformé presque subitement en une allée de verdure et décoré d'un arc triomphal, le quartier d'Outre-Meuse déployant, avec un orgueil bien légitime, ce luxe d'appareil que n'exclut pas le goût et qu'inspire toujours l'amour éclairé des beaux arts; les rues, parcourues en tout sens par les flots d'un peuple en habits de fête, les places publiques occupées par des groupes nombreux où chacun, le geste animé, la voix haute, le front rayonnant d'espérance et de plaisir, discourait sur la gloire de l'homme et sur celle du pays; le murmure confus de toutes ces voix, le bruit inaccoutumé de cette joie commune, la suspension volontaire et spontanée de presque tous les travaux de transport si fréquents dans une cité commerçante, la navigation même arrêtée, et le fleuve, ne portant plus que des embarcations immobiles, préparées déjà comme décorations nocturnes et comme un lien de pompe entre les deux rives, tel était encore vers le milieu du jour le prélude majestueux de la fête civique.

Bientôt on sut que des députations de la Régence, de la Société d'émulation, et la Société Grétry tout entière, se trouvaient réunies au lieu fixé pour la réception de MM. les Commissaires. Dès ce moment, la foule partagée tout-à-l'heure entre différentes directions, n'en suivit plus qu'une, et se porta par un mouvement uniforme sur le bord du fleuve, remplissant de ses rangs serrés la longue avenue que forme le quai d'Avroy.

Là, tous les yeux tournés vers l'endroit où la Meuse, après un vaste détour, se dérobe aux regards, attendaient avec impatience l'arrivée de l'embarcation qui portait le dépôt précieux, et devait le rendre aux vœux de nos magistrats municipaux.* Il parut, et long-temps on put jouir du tableau qu'offrait dans le lointain l'approche lente et gracieuse de cette flottille élégante. Long-temps, Liége eut en vue les honneurs dont une ville voisine entourait l'urne, objet de ses propres hommages. Long-temps elle put, avant que les citoyens des deux villes se confondissent, compter les habitants de Huy, qui, avec une députation de sa régence, suivaient, nombreux et recueillis, la dépouille funèbre et glorieuse.

Enfin le bateau toucha terre. Il était près de quatre heures. Des salves de boîtes annoncèrent l'entrée des restes de Grétry au sein de sa patrie. A l'aspect de

*Près de la chapelle du Paradis, à l'extrémité du quai d'Avroy.

l'urne que portait M. de Gerlache, les acclamations de tout un peuple retentirent dans les airs. Le quatuor de Lucile fut exécuté par la musique militaire, au moment de la remise du cœur.

Un tertre avait été disposé pour recevoir Mrs. les Commissaires; au centre, s'élevait un socle agrestre sur lequel l'urne fut déposée; M. Rouveroy, Échevin, prenant la parole au nom de la ville, en qualité de Président de la députation du conseil de Régence, prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Nous sommes heureux d'être les premiers à vous complimenter sur votre arrivée dans une ville où vous être attendus avec un enthousiasme difficile à dépeindre.

Après avoir rempli dignement votre honorable mission, entourés déjà d'un cortège de citoyens qui viennent concourir à nos fêtes et dont le zèle nous honnore, vous apportez aux Liégeois ce legs qu'on leur a si long-temps disputé! Cette dépouille précieuse de l'homme célèbre, qui, tant de fois au milieu de sa gloire, tourna ses regards vers cette patrie absente, vers ses amis nombreux qu'il portait, disait-il, dans son cœur.... *

* Voici les expressions de Grétry dans une des ses lettres à » M. Rouveroy : *N'oubliez pas, je vous prie, dans vos réunions* » *amicales; n'oubliez pas celui qui vous porte en son cœur* » *et qui le reste de sa vie conservera le même sentiment.* » — Paris, 12 Mai 1810.

Nous n'arrêterons pas votre marche, Messieurs, au milieu d'un peuple moins avide d'un si beau spectacle, que fier d'avoir vu naître Grétry dans ses murs. Ce char va recevoir les restes sacrés dont vous êtes dépositaires; tous les vœux vous appellent et nos Magistrats vous attendent.

M. de Sauvage, l'un des Commissaires député, répondit en ces termes :

NOBLES ET HONORABLES SEIGNEURS ET MESSIEURS,

Nous arrivons au terme de l'honorable mission que le conseil de régence nous a confiée; et nous sommes heureux de rapporter au sein de notre chère patrie, le cœur d'un de ses plus illustres enfants.

La population semble rassemblée tout entière aux limites de la cité, pour venir rendre hommage à la mémoire du célèbre compositeur, qui a rempli le monde de sa renommée et jeté tant d'éclat sur la ville qui l'a vu naître.

Les derniers vœux de Grétry sont enfin exaucés, grâces à l'active persévérance de nos magistrats. Son cœur va reposer au milieu de nous, comme un gage de la vive affection qu'il a toujours portée à ses compatriotes et comme un témoignage de sa reconnaissance pour les encouragements qu'il a reçus, en entrant dans la carrière ouverte à son génie.

Puisse l'émotion inspirée par la présence de ses restes précieux et le souvenir de sa gloire, laisser des traces profondes dans l'esprit de nos concitoyens! Que Liége continue à ~~trouver~~ honorer les arts, à encourager ceux que la nature destine à les cultiver, et puissions-nous avoir encore l'occasion de décerner de pareils honneurs!

Pendant ce discours, un silence presqu'absolu régnait sur la multitude attentive. Il y avait dans ce calme quelque chose de religieux qui suivit et soutint l'orateur.

La ville de Liége agissant tout entière par l'intermédiaire de ses Magistrats municipaux, venait d'exercer une priorité naturelle en adressant le premier salut du retour à celui dont l'illustration ne lui fut jamais absente et dont la mort n'a pu la séparer.

Mais, dans cette pieuse cérémonie, nul ne devait la suivre de plus près, nul ne révendiquait la priorité à des titres plus légitimes que le corps savant dont Grétry vivant s'honora d'être membre et qui s'honore aujourd'hui de l'avoir compté dans son sein.

La Société d'émulation avait compris ses droits et senti le devoir de ne se laisser devancer par personne, si ce n'est par les représentants de la communauté.

Il était juste, en effet, qu'après l'expression de la joie maternelle, les sentiments d'une affectueuse confraternité et d'une vénération filiale eussent à leur tour la parole.

Mr. Charles Rogier, Secrétaire-adjoint de la Société d'émulation, se portant organe de ses collègues, prononça le discours suivant, immédiatement après la réponse de Mr. de Sauvage.

MESSIEURS,

Quand tout ce qui porte une ame sensible à la puissance des arts, à la gloire de la patrie, se réunit pour célébrer la présence au milieu de nous des restes du grand artiste qui fut notre compatriote, les membres de la Société d'émulation n'ont pu demeurer spectateurs muets de si éclatants et si unanimes hommages. Nous aussi, Messieurs, au moment de posséder la précieuse dépouille si long-temps ravie à nos vœux, nous avons éprouvé le besoin de venir exprimer publiquement, et ces sentiments d'une pieuse admiration que commande la présence d'une grande gloire, et ces joies viriles dont pénètre les ames la réparation d'une longue et puissante iniquité.

Ce sont de tels sentiments, Messieurs, vous n'en pouvez douter, qui dominent cette immensité de citoyens accourus de toutes parts sur vos pas, pour assister à ce triomphe du Génie et de la Justice.

A mesure que vous poursuivrez votre route, promenez les regards autour de vous, et vous verrez de quels hommages, libre enfin des entraves qu'une main jalouse et flétrissante avait imposées à sa reconnaissance, de quels

transports d'admiration Liége sait entourer les talents éclos dans son sein ; vous verrez et vous direz à ses calomniateurs, avec quel empressement, par quelles marques éclatantes de respect et d'allégresse elle a répondu au vœu de celui, qui, tout comblé de gloire, conserva toujours pour elle, jusqu'à son dernier soupir, un souvenir d'amour et de regret.

Avancez; contemplez cette cité populeuse que vous avez laissée naguère attentive aux intérêts de son commerce, agitée du tumulte de son industrie; vous allez la voir, tout entière à son enthousiasme, préoccupée de soins plus touchants, agitée de plus nobles émotions. — Liége a changé d'aspect! Liége, glorieuse, a revêtu ses habits de fête; c'est aujourd'hui le triomphe des beaux arts. Oui, Messieurs, il faut que ce jour mémorable soit pour les arts l'aurore d'une ère nouvelle, aux lieux où naquit celui qui en fut l'honneur. Jusqu'à présent l'industrie a régné presque seule parmi nous avec ses créations toutes matérielles, ses utiles mais froides spéculations. Ne faut-il pas que l'imagination avec ses plaisirs purs, ses hardies et séduisantes merveilles, ait aussi son tour? L'industrie dominait en reine absolue: place maintenant aux beaux arts. Que le commerce, de son sceptre fécondant, fasse naître, accroisse et distribue, par mille canaux, la richesse publique; aux beaux arts appartient la mission plus haute et toute divine d'éveiller et d'entretenir, dans les ames, les nobles sentiments, les généreuses sympathies. Qu'en-

semble donc ils partagent le règne; que de concert, ils soient appelés désormais à faire l'ornement, la prospérité, les délices de notre chère patrie.

Nous ne voulons point, Messieurs, en retardant plus long-temps vos pas, prolonger l'impatience de ces milliers de vos concitoyens, avides d'accueillir au milieu d'eux, les dépositaires des restes mortels de leur immortel compatriote; mais qu'il nous soit permis de rappeler ici que Grétry n'avait pas dédaigné de faire partie de la Société, au nom de laquelle nous parlons, et qu'elle a plus d'une fois trouvé place dans ses souvenirs. Fière et reconnaissante de cette distinction, elle a toujours saisi, avec empressement, l'occasion d'honorer la mémoire de l'artiste qui l'honora de son nom; et dans cette circonstance solennelle, en présence de la dépouille illustre et sacrée, objet de notre vénération, la *Société libre d'Émulation* a voulu prendre l'engagement de se consacrer avec une nouvelle ardeur et de plus constants efforts, au culte des beaux arts dans notre cité. Puissent les germes de nouveaux talents naître et se développer sous son active protection! Puisse le souvenir de ces pompeuses fêtes susciter dans de jeunes cœurs de nobles inspirations! Puisse quelque audacieux génie, se frayant une route inconnue dans cette carrière ouverte à l'imagination, préparer à la patrie de Grétry de nouveaux jours de gloire et d'allégresse!

Un char de forme antique, traîné par quatre

chevaux gris pommelés, * et supportant entre des draperies élégantes, semées de pourpre et d'or, une colonne blanche tronquée, avait été préparé par les soins et sous la direction de Mr. Fanton, peintre, au goût duquel cette œuvre d'obligeance ne peut que faire honneur. Sur le piédestal formé par la colonne, l'urne fut déposée; et le cortège se mit en marche, dans l'ordre indiqué par le programme des fêtes.

Le char était précédé par un peloton de la compagnie des gardes-pompiers, par les tambours de la garnison, par la musique militaire exécutant des marches analogues à la circonstance, par les artistes de l'orchestre de Liége, par le directeur et les professeurs de l'école royale de musique, accompagnés de leurs élèves.

Il était suivi par Messieurs les Commissaires députés, par les députations des Régences de Liége et de Huy, par l'harmonie de cette dernière ville, exécutant alternativement les marches avec la musique militaire, par les députations des diverses Sociétés, par la Société Grétry tout entière et par un nombre infini d'équipages brillants.

Une haie flottante de gardes-pompiers s'étendait sur les flancs du cortège, et le protégeait contre l'enthousiasme du peuple qui se pressait autour de lui.

---

* Bel attelage appartenant à M. le Comte de Gloës, Chambellan du Roi.

Nul autre appareil de force armée n'accompagnait cette marche paisible et harmonieuse.

Le pas militaire, l'éclat des armes et des uniformes, l'ensemble et la régularité des évolutions auraient sans doute ajouté quelque chose d'imposant à l'aspect général du cortège, et sous ce rapport on s'accordait à regretter que la garde communale, non encore organisée, ne pût figurer dans cette cérémonie.

Mais comme le soldat ne peut manifester la joie ou les émotions qu'il est chargé de surveiller, il y avait, à voir ce mouvement des citoyens contenu par sa propre sagesse, et par le seul instinct des convenances, un plaisir qui consolait aisément de l'absence de tout éclat militaire.

Et d'ailleurs, si quelque confusion avait eu lieu, elle n'aurait amené que le mélange d'une partie de la population aux citoyens notables qui accompagnaient le char; et ce mélange n'aurait été qu'un honneur, qu'un triomphe de plus pour la cendre de Grétry.

On avait agi sagement en choisissant, en lui composant à l'avance, un cortège nombreux de citoyens honorables.

Mais il appartenait au peuple tout entier de former le véritable cortège de cette gloire toute populaire.

Le peuple ne pouvait qu'augmenter et qu'anoblir de sa participation spontanée et touchante, la solen-

nité de cette fête nationale. Le peuple fut en effet le plus digne ornement de la cérémonie. C'est pour lui qu'elle était. C'est par lui qu'elle devait être et qu'elle fut. Son adhésion calme et décente, son concours innombrable, son empressement sage, sa présence animée et vivifiante, donnèrent au tableau la teinte originale et caractéristique qui distinguera toujours les fêtes où le peuple se sent intéressé, de celles où la curiosité seule l'émeut et donne prise sur lui.

Partout sur la route que suivit le char, une foule immense occupait l'espace laissé libre par le cortège. Le quai d'Avroy, le quai de la Sauvenière, n'offraient pas un seul point où ne figurassent de nombreux spectateurs, devenus par la sympathie qui les unissait et qui se peignait sur tous les visages, acteurs dans cette scène vraiment dramatique et souverainement pittoresque.

Du Paradis au pont d'Avroy, la foule couvrait la promenade et chargeait les portes, les fenêtres et même les toits des maisons. Sur le beau demi-cercle formé par le canal, les terrasses des jardins qui s'élèvent en amphithéâtre sur la côte du Mont St. Martin, et jusqu'au pied de St. Laurent, étaient bordées d'un double rang de dames élégamment parées qui semblaient se presser pour entourer le cortège. Plus loin et dans toutes les rues par où il passa, même affluence, même ardeur, même enthousiasme, même manifestation

d'une volonté commune à tous de contribuer, chacun pour sa part, à la splendeur de ce beau jour.

Au milieu de cet élan général il était difficile qu'un élan particulier trouvât matière à se distinguer. Le quartier d'Outre-Meuse, avait voulu cependant que les alentours de l'asile modeste où Grétry reçut le jour, fussent décorés avec un soin tout spécial, pour que l'ombre du célèbre compositeur retrouvât les marques d'une affection, plus tendre à mesure qu'elle se rapprochait de son berceau.

En arrivant au pont des Arches on pouvait discerner les effets de cette généreuse émulation.

Des arcs de triomphe, des allées et des voûtes de verdure, de nombreuses inscriptions, les maisons tapissées de fleurs, les ornements distribués avec un soin tout spécial auraient appris à celui qui l'aurait ignoré que le cortège approchait d'un lieu de station plus saint, plus vénéré que celui même du débarquement.

Il s'arrêta sur la place à laquelle le nom de Grétry s'est attaché dès long-temps, * comme un signe de l'affection de l'homme et de la reconnaissance de ses concitoyens.

Là, sur une estrade, ombragée de platanes, au pied d'un obélisque élévé, présentant en inscription saillante la liste des principaux opéras de Grétry, la Société qui porte son nom, devait (c'était juste

* Inaugurée le 3 juin 1811.

préférence) occuper un moment l'attention des liégeois émus, pour les entretenir de celui dont tout en cet endroit, rappelait, et la vie et la gloire.

M. Renard-Collardin, membre de cette société, choisi pour être son organe, prononça le discours suivant:

MESSIEURS,

Le grand homme qui naquit parmi vous eût voulu y mourir; mais la mort le surprit sur une terre étrangère.

Sa dernière pensée fut de rendre à sa patrie, un cœur qui, de tout temps, lui avait appartenu.

Le legs précieux d'une si haute conscience devait commander, sans doute, le respect et l'obéissance à des collatéraux devenus par les bontés de leur bienfaiteur ses enfants adoptifs et qui, jusques-là, s'étaient fait un titre de leur soumission et de leur fidélité.

Quinze ans ont suffi à peine pour vaincre leur aveugle opposition; et la postérité ne croira pas tout ce que dans cette lutte déplorable ils imaginèrent d'impostures et ourdirent d'intrigues pour paralyser l'élan national, pour repousser nos patriotiques efforts.

C'est au moment où vous prépariez l'apothéose de votre illustre compatriote, où de toutes parts les dons de l'admiration et de la reconnaissance publiques se multipliaient pour élever un monument à sa gloire,

que ceux-là mêmes qui venaient de vous offrir ses restes, osaient vous en déclarer indignes!

Encore, si le refus de restituer le dépôt confié à leur foi avait trouvé son excuse dans l'excès d'un attachement véritable; mais on n'en voulait spolier la patrie que pour en faire l'objet d'un honteux trafic!.....

Une telle déception, un aussi scandaleux mépris de la volonté du donateur ne pouvait échapper à une réprobation générale, éclatante.

Aussi des arrêts solennels, en proclamant nos droits, ont-ils à jamais flétri ces indignes manœuvres.

Grâces soient enfin rendues aux lumières, au zèle ardent, à la persévérance courageuse et désintéressée de nos Commissaires à Paris! Tous les obstacles ont été aplanis, toutes les difficultés vaincues, et la patrie n'a plus à gémir sur une tombe vide et muette: le cœur du plus cher de ses enfants lui est rendu.

Mais, Messieurs, la mort ne lâche point sa proie. Ce que la tombe nous restitue, nous allons être obligés de le lui rendre!

Nos mains touchent à peine cette urne révérée, et le marbre funèbre s'apprête à nous en séparer pour jamais!

Ainsi, dans cette succession d'hommages rendus à Grétry par sa ville natale, c'est à nous qu'est réservé l'honneur d'acquitter le dernier tribut de la reconnaissance nationale.

Combien nos devanciers furent plus heureux que

nous! nous posons la couronne immortelle sur des restes inanimés; ils ceignirent de lauriers le front glorieux qui venait d'enfanter l'*Amant jaloux* et la *Fausse magie*.

Ah! sans doute, Liége put alors fêter dignement le génie, car à aucune époque de ses fastes, les arts ne fleurirent à ce point dans son heureuse cité.

C'était sous le beau règne de ce Velbruck, ami de la liberté, protecteur éclairé de tous les genres de talents, régénérateur de l'instruction publique, créateur de cette émulation dont le feu sacré fit éclore la brillante imagination, le chaleureux civisme de Bassenge, les inspirations spirituelles et touchantes de Régnier, la douce philantropie de Henkart, les productions si originales du pinceau correct de Defrance, et tant d'autres supériorités remarquables qu'heureusement la mort ne nous a pas entièrement enlevées.

Nos annales ont perpétué le souvenir de l'accueil enivrant que retrouva Grétry dans sa ville natale.

Ce n'était plus ce faible enfant dont elle avait encouragé les heureuses dispositions, protégé les premiers pas; qu'elle avait accompagné de ses vœux et de sa sollicitude sur la terre classique des beaux arts;

C'était le fondateur d'une nouvelle ère musicale, le créateur d'une école nouvelle dont les universels succès assuraient la durée. C'était un homme que l'Europe saluait du nom de Grand et dont vingt-deux triomphes avait déjà révélé le génie.

A l'allégresse que son retour avait inspirée, aux ac-

clamations, aux soins touchants dont il avait été l'objet, Grétry répondit en faisant hommage à son pays de son vingt-troisième ouvrage.

Sa dédicace restera comme un monument éternel du respect et de la vénération qu'il portait à sa patrie; elle protestera dans l'avenir contre ces imputations mensongères autant que calomnieuses par lesquelles, naguère encore, en essayait de flétrir et ses sentiments et les nôtres.

Grétry avait quitté les lieux de son enfance en 1759; lorsqu'il y reparut en 1782, on ne prévoyait guère que c'était pour leur dire un éternel adieu.

Lui-même était loin d'abandonner l'espoir d'y revenir encore : *Revoir ma bonne ville de Liége*, disait-il, *est l'unique vœu que je forme et qu'il me reste à exécuter si mes forces le permettent.* *

Les orages politiques qui pendant long-temps grondèrent sur la France et sur la Belgique y mirent d'abord obstacle : le théâtre de la guerre n'est pas celui des arts et des passions généreuses.

Après la renaissance du calme et de l'ordre, sa santé était trop affaiblie pour qu'il osât entreprendre ce voyage. Ce n'était pas, au reste, la fatigue qu'il craignait, mais l'effet des émotions profondes qui devaient accompagner sa rentrée dans nos murs.

---

* Les passages soulignés dans ce discours, sont extrait de la correspondance inédite de Grétry.

J'étoufferais de joie et de ravissement au milieu de vous, écrivait-il à l'un de ses amis, *et vous ne voulez pas que je meure encore.....*

Tel fut pourtant son contentement extrême, lorsqu'il apprit qu'honorant son berceau, Liége allait en perpétuer la mémoire en fondant, aux lieux mêmes où il avait vu le jour, une place qui porterait son nom, que l'on eut quelques instants l'espérance de le voir assister à la fête inaugurale qui se préparait.

Il mandait à ses compatriotes qui le pressaient d'arriver : *Si je n'avais pas tout-à-l'heure soixante-dix ans et cinquante-cinq opéras qui en font bien* 124, *je volerais auprès de vous.....*

Ne parlez pas de vos 70 *années*, lui répondait son ami Henkart, *la voiture est douce, quand elle roule sur des fleurs et sur des lauriers.....* Mais aussitôt, et comme appréhendant qu'une santé si chère ne souffrît d'un pareil déplacement, il se hâtait d'ajouter : *Quand l'amitié éprouve des pertes douloureuses* (Bassenge venait d'expirer) *elle redouble de sollicitude pour les biens qui lui restent : conservez-vous Grétry, vivez pour nous autant que vos ouvrages !...*

Il n'assista donc pas à la consécration de ces lieux. Il ne vit pas planter les arbres qui nous prêtent aujourd'hui leur ombrage ; mais est-il de distance que ne franchisse la pensée, que la sympathie ne rapproche, que les illusions du sentiment ne détruisent ! Quoiqu'absent, tout y respirait sa présence ; l'air retentissait de

ses chants et sa muse semblait inspirer nos artistes...

Les douces larmes du vieillard accueillirent le récit de cette fête de famille.

Le souvenir doit nous en être cher à plus d'un titre : ce fut le dernier beau jour d'une vie prête à s'éteindre.

Écoutez les paroles de la reconnaissance qui échappèrent à Grétry, après cette solennité :

La place qui porte mon nom rend ma mémoire impérissable dans la ville où je suis né.....

JE VOUDRAIS QU'UN JOUR MON CŒUR Y FUT PORTÉ.

Ses vœux sont accomplis. Vous revoyez, Messieurs, ce cœur, ce qu'il y eut de plus noble, de plus digne, de meilleur en lui ; que dis-je, vous revoyez Grétry lui-même, car chez lui le cœur était tout l'homme et son génie puisa ses inspirations à cette source pure...

Chantre heureux de Lucile, de Richard, de Sylvain! accueille dans ton immortalité les acclamations, les vœux, dont tout un peuple accompagne tes restes; que ton ombre, sensible encore aux accents de la patrie, planant sur ce berceau modeste, où tu rêvais la gloire avant qu'elle devînt ta compagne inséparable, reconnaisse dans les soins pieux que nous donnons à ta cendre, la tendre sollicitude qui environna ta jeunesse!....

Ton culte a parmi nous de nouveaux adeptes ; que leur émulation s'enflamme à ton exemple! Fais descendre en leur ame le feu sacré qui embrasa la tienne! Fais surtout que l'héritage de ta gloire ne soit pas perdu pour nos neveux!

Après ce nouvel hommage, le cortège revenant sur ses pas, se rendit à l'Hôtel-de-Ville où devait s'effectuer la remise solennelle du cœur.

Arrivé au bas du perron, l'urne fut enlevée du char, et portée par MM. les Commissaires députés dans la salle de la Maison commune où l'attendaient nos Magistrats, où dès le matin se trouvait réunie une assemblée brillante, composée de tout ce que la ville compte de citoyens distingués. Un grand nombre de dames élégamment parées ajoutait à l'éclat de cette solennité : on sent que dans une fête entièrement consacrée au sentiment, la beauté avait droit de présence.

Après avoir remis aux mains de M. le Bourgmestre la boîte scellée qui renfermait la précieuse dépouille, M. Soleure, secrétaire de la Régence, donna lecture des procès-verbaux constatant l'identité du dépôt et sa remise à la ville de Liége.

M. de Gerlache, ensuite, s'exprima en ces termes :

Nobles et Honorables Seigneurs et Messieurs !

En vous fesant la remise du cœur de Grétry, nous accomplissons le dernier acte de l'honorable mission que vous nous aviez confiée, et le dernier vœu de votre illustre compatriote. Au milieu des sentiments profonds

et unanimes qu'inspire à tout un peuple une cérémonie si grave et si touchante, tandis que le nom, la musique de Grétry et les souvenirs de sa vie retentissent au fond de tous les cœurs, il nous conviendrait peut-être de garder le silence pour ne point affaiblir de semblables émotions. En effet, on regrette un homme de génie, et on ne l'admire jamais tant que lorsqu'il n'est plus; mais il est bien difficile d'en parler dignement. Toutefois il se mêle aux regrets de sa perte je ne sais quoi de consolant et d'élevé qui parle au cœur: nous sentons qu'il n'est point mort tout entier et que son ame respire toujours dans ses ouvrages. Combien ce sentiment, à la fois triste et doux, n'a-t-il pas plus de charmes encore quand nous croyons avoir, en quelque sorte, droit de nous associer à sa gloire! Tandis que les générations en masse disparaissent à jamais, quelques hommes surnagent qui attachent leurs noms aux lieux qui les ont vus naître, qui ont protégé leur enfance, et qui ont été le théâtre de leurs premiers triomphes... Or, si l'on considère, N. et H. S., que cette ville a donné non-seulement la *naissance* à Grétry, mais l'*éducation;* qu'elle l'a guidé et soutenu jusqu'à Rome, que cet excellent musicien s'y est formé dans un établissement national où il a passé cinq années comme *Liégeois;* qu'il en est sorti pour remporter presqu'aussitôt la palme de son art dans l'une des grandes métropoles des arts; qu'il n'a point oublié sa patrie même au milieu de ses succès, et qu'il l'aimait autant qu'il

l'honorait, l'on conviendra sans doute qu'il n'a jamais cessé d'être *Liégeois ;* qu'il vous appartient de lui rendre aujourd'hui les derniers devoirs; et que vous avez le droit de le proposer pour modèle à cette jeunesse nombreuse, plus favorisée de la nature que de la fortune, qui chaque jour réclame utilement vos secours soit à Liége, soit à Paris, soit à Rome. On concevra sans peine ce dernier vœu de sa reconnaissance en faveur de son pays natal; et l'on concevra de même vos efforts constants et réitérés pour en obtenir l'accomplissement. Ces efforts ont été si heureux, N. et H. S., que vous avez enfin triomphé des intrigues et des calomnies d'un indigne adversaire, et de l'arbitraire lui-même armé de la toute-puissance ministérielle.

Certes, ce Grétry qui rêvait si délicieusement au bonheur de sa pauvre mère, pendant la nuit qui suivit son premier succès, qui s'informait curieusement si l'on jouait ses opéras dans sa patrie et qui lui en dédiait, méritait bien que sa patrie fît quelque chose pour sa mémoire... Mais, dira-t-on peut-être, Grétry n'était qu'un musicien! Eh Messieurs! dans notre état de civilisation, où les plaisirs tiennent tant de place, que deviendrions-nous sans les pures et douces jouissances des arts qui font une si heureuse diversion à des plaisirs souvent bien dangereux? La musique ne se trouve-t-elle pas mêlée à presque tous les actes de notre vie? Qui de vous ne connaît les effets tout-puissants de l'harmonie, qui charme les loisirs du riche et les douleurs

du pauvre? qui récrée nos esprits fatigués des choses positives et sérieuses, et trompe parfois des maux trop réels pour nous transporter par l'imagination dans un monde meilleur! qui invite les ames pieuses et contemplatives à la prière dans nos temples, et précipite nos guerriers intrépides à la gloire ou à la mort, quand la patrie les appelle aux combats! d'un art enfin que vous cherchez à rendre populaire dans vos établissements d'instruction publique, comme les premiers éléments des sciences et des lettres elles-mêmes?

Grétry n'a guère travaillé que pour la scène, il est vrai; mais quel autre le dévança dans cette carrière? Souvent il enfonça la parole plus avant dans les cœurs par ses accents que n'aurait pu faire la plus sublime poésie. Quel artiste eut un cachet de vérité et de simplicité plus spirituel et plus original? en est-il dont les ouvrages tiennent tant de place dans l'histoire de la musique? Grétry fut l'homme de son siècle autant qu'un musicien peut l'être! Tel est le mérite incontestable et du grand compositeur et de l'ingénieux écrivain auquel nous devons *Lucile*, le *Tableau parlant*, *Richard* et les *Mémoires sur la Musique*. Ne répudions aucun genre de gloire, Messieurs, nous n'en aurons jamais de trop! Qu'il s'en présente de nouvelles, et nous les accepterons volontiers, à charge de les récompenser en proportion de leur importance et de leur utilité. Ne redoutons pas même un peu d'excès dans l'expression de notre reconnaissance, l'excès n'est guère

dangereux ici. Vous savez quels honneurs l'Italie, mère des arts, rendit aux cendres de Raphaël; quelle place fut accordée, chez une nation grave et toute politique, aux restes mortels de Garrick, et à ceux du célèbre compositeur Hændel! Vous savez quelle pompe funèbre, quel cortège immense de citoyens, d'artistes et d'hommes de lettres accompagna Grétry à son dernier asile, dans cette grande cité où il trouve aujourd'hui tant d'émules! Partout où la civilisation a fait des progrès, les rares talents sont comme une sorte de propriété publique; et la nation dont ils étaient les délices et la gloire se charge de leurs funérailles.

Ce que vous faites pour un illustre compositeur, Messieurs, vous le feriez également, sans doute, pour l'intrépide guerrier, pour le magistrat vertueux, pour le grand orateur, pour l'excellent écrivain qui auraient défendu avec courage nos lois, notre patrie et nos libertés. Et sans parler ici de notre avenir, en remontant vers les temps anciens, on se convaincrait facilement que Liége n'a point manqué de ces hommes historiques dont les noms et les statues décoreraient dignement nos monuments et nos places publiques. Qui sait, Messieurs, si vous n'acheverez pas quelque jour cette espèce de galerie nationale que vous commencez aujourd'hui par Grétry?

Puissent ces honneurs que vous rendez à sa mémoire réveiller l'émulation au sein de notre jeunesse! Puissent les lauriers de Grétry troubler de temps en

temps le sommeil de nos artistes! Qu'ils contemplent sa gloire; qu'ils étudient ses ouvrages; qu'ils suivent ses traces; qu'ils le devancent, s'il est possible, tout en imitant comme lui la nature et en profitant des progrès du temps et de la science; car c'est ainsi qu'imite le génie pour lequel il n'est rien de stationnaire, et qui innove pour être lui-même original!

Et quant à ceux qui nous reprochaient malignement notre indifférence pour notre immortel compatriote, qu'ils viennent au milieu de nous et qu'ils voient ce qui s'y passe! cette pompe triomphale et funèbre; ces chants religieux empruntés à Grétry lui-même; ses restes précieux déposés sous le buste qui est devant vos yeux, dans la salle de vos séances, et bientôt transférés dans un monument digne de lui; cette place publique décorée de son nom; toutes nos sociétés littéraires ou musicales prenant part à cette fête nationale; enfin la renommée de Grétry depuis long-temps descendue dans le peuple, ce qui est peut-être le dernier terme et le dernier triomphe du talent! qu'ils contemplent ce spectacle, et qu'ils osent dire encore que Liége n'est point digne de Grétry, et que son cœur pouvait être mieux ailleurs qu'au sein de sa mère-patrie!!!

Les indécentes suppositions de certains journaux nous obligent d'entrer ici, fort à l'improviste, N. et H. S., dans quelques détails particuliers sur l'objet matériel de notre mission. Il est constant, d'après les procès-

verbaux authentiques que nous avons eu l'honneur de mettre sous vos yeux, que l'objet déposé dans cette urne, est le cœur de Grétry, qui a été *extrait*, *embaumé* et *renfermé* dans une *boîte* de plomb, le 23 Novembre 1813, par M. le docteur Souberbielle: et au surplus, la déclaration de ce dernier qui a reconnu lors de la remise à vos commissaires, le 5 Juillet 1828, que la boîte de plomb était intacte, ne laisse pas l'ombre de doute à cet égard. Tout s'est passé avec la plus grande régularité. Le 26 Août 1828, vos commissaires nous ont délivré le cœur devant M. le chargé d'affaires des Pays-Bas: là, nous leur avons offert, par vos ordres, deux médailles d'or portant leurs noms, avec cette légende: *La ville de Liége reconnaissante.* Vos commissaires nous ont instamment priés de vous exprimer leur gratitude profonde pour une marque de munificence si honorable de la part d'une grande cité. Nos avocats, qui, comme vous le savez, ne nous renoncèrent jamais, lors même que notre cause semblait désespérée, furent présents à cette cérémonie. M. Guény qui a triomphé du conflit au conseil d'État, et qui attesterait au besoin l'exactitude scrupuleuse de ma narration, se trouve en ce moment au milieu de nous; il y jouit de notre commune victoire et de l'accueil que vous faites au cœur de Grétry. Ici, MM., se termine naturellement le récit de notre mission. Le reste est votre ouvrage: mais il faut convenir que vous avez été admirablement secondés. Dès que nous eûmes touché le sol du pays de

Liége, nous vîmes bien que nous étions sur une terre patriotique et musicale. Au nom de Grétry, tout ce que les bords de la Meuse possèdent d'artistes et de citoyens, a paru se lever en masse. Aujourd'hui, la brise qui rafraîchit ses ondes, et les roseaux qui les bordent, n'exprimaient plus qu'harmonie. Un ciel serein et un doux soleil favorisaient aussi le triomphe du musicien liégeois: nous nous rappellions involontairement dans notre courte et brillante navigation, qu'Orphée entraînait jadis les peuples à sa suite et commandait à la nature entière.

Il est difficile de mentionner quelques noms au milieu d'un concours aussi unanime : cependant je ne puis passer sous silence M. Delchambre-d'Herstal, Bourgmestre de Huy. A la tête d'une partie de ses administrés, et de 32 musiciens, décorés des médailles conquises par eux dans les luttes qu'ils ont soutenues contre les plus célèbres orchestres du Royaume, il est venu faire hommage à Grétry de ces trophées, comme s'il eût voulu que ce grand musicien ressemblât à ces fameux généraux qui triomphaient encore après leur mort. MM. les Bourgmestres d'Amay, de Chokier, de Jemeppe, de Seraing, d'Ougrée, ont partagé cet enthousiasme. Des centaines de barques et de gondoles aux couleurs nationales, ornées de guirlandes, venant à notre rencontre, avaient presque fait disparaître la vaste étendue de la Meuse sous une forêt mouvante de fleurs et de verdure...

Qu'ai-je besoin de vous redire ce qui se passe autour de vous, N. et H. S.? Vous aimez les arts autant que la gloire de votre ville; il n'en fallait pas d'avantage pour stimuler votre zèle, et vous avez donné l'élan. Mais permettez-moi de m'arrêter ici: je ne puis oublier que je vous parle de vous-mêmes, et que j'ai l'honneur d'être votre collègue! . . .

M. le Bourgmestre de Mélotte, après ce discours, s'adressa en ces termes à l'assemblée :

MESSIEURS,

Le jour de l'ouverture solennelle de l'École royale de musique, je vous exprimais le regret de ne pouvoir vous annoncer l'accomplissement de la dernière volonté du grand compositeur qui avait légué son cœur à la ville qui l'a vu naître. C'était en vain que la Cour royale de la Seine, toutes les Chambres réunies, en ordonnait l'exécution; c'était en vain qu'on avait cru devoir employer les formes diplomatiques usitées entre les Gouvernements; un conflit administratif aussi absurde qu'il était inoui en législation, était élevé par les intrigues de notre adversaire, qui trouvait, dans la calomnie et la diffamation, le moyen de demeurer dépositaire infidèle du cœur de Grétry.

Mais l'arbitraire a son terme.

Les changements survenus dans la haute administration de la France, ranimant le courage et l'espoir de nos Commissaires, ils ont renouvelé leurs sollicitations auprès d'un Ministère qui ne marche point dans la voie de l'iniquité, et, secondés par M. Guény, avocat aux conseils du Roi, et à la Cour de cassation, ils ont obtenu l'annulation du conflit et l'exécution de l'arrêt du 17 Mai 1823.

Messieurs, la précieuse dépouille est en notre possession ! Honneur à Monsieur le chevalier Rigault-Rochefort; honneur à M. Ausiaux, peintre d'histoire; pour le zèle patriotique et le noble désintéressement qu'ils ont montré depuis le commencement des poursuites judiciaires !

Nous regrettons tous de n'avoir pu les avoir pour témoins de l'allégresse publique et pour leur remettre le témoignage de haute estime que le Conseil de Régence leur a décerné *au nom de la ville reconnaisante.*

Honorables collègues, vous avez rempli votre mission avec la dignité que les circonstances exigeaient. Vous réduisez au silence un adversaire de mauvaise foi, que la cupidité faisait agir et dont la méchanceté n'a point connu de bornes. Nous le livrons, du reste, à ses remords.

Après six années de contestations scandaleuses, sous plus d'un rapport, la plus noble partie des restes mortels de notre illustre concitoyen demeure la propriété de

Liége, de cette Liége qu'il a toujours aimée et qu'il désirait tant de revoir.

Puissent ses nombreux chefs-d'œuvre et les glorieux souvenirs qu'ils rappellent, inspirer aux élèves de notre École royale de musique le désir et la volonté de les étudier pour saisir le secret de ses compositions, dont la mélodie est si pure, si expressive et si pleine de vérité. Alors ils acquerront des droits aux encouragements et aux distinctions dus à l'homme de génie, qui sait ajouter aux beautés d'un art qui charme et embellit notre existence; et ces distinctions seront plus honorables encore si, comme Grétry, ils ne connaissent jamais l'envie ni les petites passions qui naissent souvent de la rivalité.

Cependant tous les spectateurs de cette cérémonie n'était pas démeurés inactifs. Sur l'espèce de tribune qui règne au fond du vestibule, les élèves de l'École royale de musique avaient exécuté, à différents intervalles, des ouvertures et chanté des vers à la louange du grand compositeur.

D'autres soins concouraient à l'effet général : la décoration de la salle avaient été dictée par le goût et le sentiment des convenances. Les ornements habillement disposés ajoutaient à l'effet d'une architecture grandiose et donnait un air de fête à son aspect grave et imposant. Des guirlandes de fleurs entouraient

les colonnes de marbre noir, et se perdaient sous des draperies élégantes.

On eût dit que ce vieil édifice, contemporain de tant de gloires, essayait de se rajeunir pour la gloire nouvelle dont il allait être le sanctuaire, en attendant qu'un monument digne d'elle lui fût élevé par la reconnaissance publique.

Cependant la nuit approchait, et rien dans la ville n'annonçait sa venue. Tout au contraire concourait à prolonger l'apparence du jour, à continuer son activité, à perpétuer pour ainsi dire sa lumière et sa pompe.

L'urne renfermée avec soin et remise à la garde de ceux qui veillent d'ordinaire à l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée paraissait devoir se disperser ; elle se porta tout entière vers le place publique où la société Grétry devait donner son grand concert.

Une enceinte était reservée aux membres nombreux de la société et à ceux à qui des relations de famille ou d'amitié avaient procuré l'avantage d'y pénétrer. Elle occupait une partie de la place qui s'étend devant la salle de Spectacle, et, entourée d'une balustrade qui s'élevait seulement à hauteur d'appui, elle laissait à ceux qu'elle contenait au nombre de deux ou trois mille personnes, l'aspect de la foule immense dont le reste de la place, les rues, les maisons et les jardins adjacents s'étaient couverts long-temps avant la chute du jour.

C'était un spectacle imposant que la réunion de tout ce peuple, respectant une frêle barrière à peine protégée par quelques soldats; se pressant à l'extérieur de l'enceinte réservée, mais se pressant sans confusion, sans désordre, et sans autre bruit qu'une sorte de murmure joyeux.

Une estrade immense appuyée sur le devant de la salle des spectacles, disposée en gradins et assez élevée pour que les belles colonnes de la façade parussent assises sur cette base et servir de fond au tableau, était occupée par un triple orchestre, les entrecolonnements étaient ornés de statues emblématiques; le fronton était surmonté d'un large transparent où l'on voyait les génies des arts couronnant le buste de Grétry. Des arbustes, des festons, des milliers de verres de couleurs, donnaient à cette construction élégante l'aspect d'un palais enchanté.

Quand la façade du théâtre brilla de mille feux, que des lustres et des girandoles suspendues aux angles, à la proéminence du toit, joignirent leur éclat à celui d'une illumination générale, quand une étoile colossale, se leva, scintillante de feux, sur le dôme le plus élevé de l'édifice, et parut comme suspendue dans les airs, quand des pyramides lumineuses marquèrent d'une vive clarté le contour de la place; quand tout cet éblouissant appareil, rival heureux de la clarté du jour, projeta sur tous les points une vive lumière;

Quand du milieu de cette féric, enfin, le premier

accord se fit entendre, et provoqua partout un silence profond et subit, toutes les faces tournées vers un même point, se présentèrent dans l'attitude de l'attention et du recueillement, au flot du jour factice mais éclatant qui jaillissait de haut et plongeait sur la foule: alors un effet sublime du pouvoir des beaux arts sur un peuple heureusement organisé pour eux, se manifesta tout à coup.

Cette innombrable concours ne forma plus qu'un seul groupe, tout mouvement s'arrêta, tous les sentiments se confondirent et se concentrèrent dans le sentiment commun, d'une admiration et d'une jouissance pures... Nulle parole ne s'entendait, et les sons harmonieux de la musique, dominant la foule muette, s'élevant sans obstacle, allaient, portés sur un air calme, atteindre et satisfaire les oreilles les plus éloignées. S'il est vrai que l'enthousiasme prouve sa force et justifie son empire en le contenant lui-même, jamais preuve ne fut donnée plus puissante et plus claire de son existence et de son pouvoir. Lui seul commandait le silence; lui seul inspirait ces applaudissements unanimes qui éclataient en salves prolongées, chaque fois qu'un intervalle entre deux morceaux permettait l'explosion long-temps réprimée. Lui seul encore, au premier coup d'archet, arrêtait brusquement cet élan, et replaçait tout dans le silence.

Trois cents musiciens exécutèrent ensemble les ouvertures de Panurge, de Robin des bois, de Timoléon

et du Jubilé, le quatuor immortel de Lucile, les chœurs du siége de Corinthe, et de Moïse. Par une innovation hardie, l'harmonie de la ville de Huy et la musique militaire concoururent avec la multitude d'instruments à cordes qui composaient l'orchestre, à l'exécution de la symphonie: l'effet en fut magique et grandiose.

Cet heureux jour ne pouvait se terminer plus dignement que par un semblable concert. A lui seul il valait une fête. Il y eut honneur pour la *Société Grétry*, qui en conçut l'idée et en fit les frais. Il y eut honneur pour le peuple, qui comprit en cette occasion ce qu'il se devait lui-même, de respect et de décence. Il y eut honneur pour la ville, qui, dans cette soirée, rivalisa de pompe, de goût et de luxe avec les plus grandes capitales.

L'Hôtel-de-Ville, le quartier d'Outre-Meuse, les rues les plus retirées, étaient encore illuminées bien avant dans la nuit.

Le pont des Arches portait un transparent sur lequel on lisait cette inscription :

Le quartier d'Outre-Meuse à Grétry.

Son génie est partout, mais son cœur n'est qu'ici.

La maison où Grétry prit naissance, était décoré

d'un arc-de-triomphe où ces deux vers étaient écrits en lettres de feu :

De ce réduit, fameux par sa simplicité,
Grétry prit son essor vers l'immortalité.

L'Hôtel-de-Ville avait orné sa façade d'un transparent, portant l'emblême de la ville de Liége, sur lequel était attaché un cœur avec cette inscription :

Où peut-il être mieux qu'au sein de sa patrie?

L'illumination éclaira, jusque vers minuit, un mouvement de circulation tout-à-fait inaccoutumé; et l'on aurait peine à dire que les deux premiers jours de la fête consacrée à Grétry ne formèrent pas une seule journée, tant, dès l'aurore du lendemain, l'aspect de la cité, l'empressement des citoyens portant en tout lieu le récit des joies de la veille et des plans de joies pour le jour même, ses rues toujours décorées de guirlandes et de verdure, ses places publiques couvertes d'une foule sans cesse renouvelée, présentaient un tableau analogue à ce qui s'était passé la veille.

Le caractère en était peut-être moins imposant et moins religieux. Mais les réjouissances préparées avaient quelque chose, sinon de plus populaire, au

moins de plus propre à agir directement sur la classe qui demande à être émue par les sens.

Des mats de cocagne se dressèrent sur divers points, et les exercices qu'ils provoquèrent remplirent une partie de la journée. Le soir, les portes du spectacle s'ouvrirent à une foule nombreuse, qui brûlait du désir de fêter encore Grétry en applaudissant les fruits de son génie.

Une pièce de circonstance fut représentée, et accueillie comme devait l'être tout ce qui paraissait dicté par un sentiment d'admiration pour le célèbre compositeur.

Le spectacle terminé, chacun en se portant vers le quai St. Léonard, sur la Batte, sur le pont des Arches ou sur la rive opposée de la Meuse, put jouir du coup d'œil enchanteur que présentait la rivière, couverte d'embarcations illuminées sur lesquelles avaient été placés des musiciens qui exécutaient tour à tour des morceaux choisis, et qui formaient sur toute la longueur du quai des concerts partiels. Cet appareil amusa la foule jusqu'au moment où les premières fusées, s'élevant dans les airs, donnèrent par une détonation et une lumière inattendue le signal du feu d'artifice partant du rivage des Tanneurs, et qui, dirigé par par une main habile, semblait naître du sein même du fleuve.

Dans l'impossibilité de détailler et de peindre l'effet produit par les diverses parties dont il était composé,

il suffira de dire, que, par l'éclat et la multiplicité des pièces mises en jeu, il fut digne de la circonstance et fit honneur à l'artificier. *

Le jour suivant n'offrit dans la matinée que la répétition des scènes de la veille.

Mais la Régence avait organisé pour la soirée, par les soins de quelques citoyens et sous la surveillance de M. Daussoigne, Directeur de l'École royale de musique, un concert dont le produit *était destiné à contribuer à l'érection d'un monument à Grétry;* et qui fut exécuté dans la salle du spectacle.

En donner une description qui réponde à l'effet qu'il produisit est chose absolument impossible. Il faut se contenter d'en esquisser ici les traits principaux, et appeler pour le reste aux souvenirs qu'il a dû laisser et qui resteront long-temps ineffacables dans l'esprit de tous ceux qui purent y prendre part.

Long-temps avant l'heure fixée, la salle se trouvait remplie d'une foule de spectateurs, qui, distribués dans les loges, dans les galeries, et jusqu'aux étages les plus élevés, formaient par le mélange des parures les plus brillantes, par leur accord heureux avec les ornements prodigués dans la salle, par leur élégance et leur diversité, par l'éclat que fesait sur elle la lumière répandue avec profusion et distribuée avec goût un ensemble véritablement enchanteur.

---

* M. Laroque-Beaumont, artificier breveté du Roi de France et ordinaire de la Régence de Bruxelles.

Le pourtour du premier rang des loges se dessinait à l'œil sous une draperie rouge, disposée en festons et rattachée par de larges anneaux d'or.

Les rangs supérieurs et la galerie étaient décorés d'une épaisse guirlande de verdure qui venait serpenter et se perdre autour des colonnes de l'amphithéâtre.

Le parterre exhaussé et mis au niveau de la scène présentait un aspect ravissant.

Le costume, un peu sombre, que la mode impose aux hommes dans ces sortes de réunions, n'occupait pas, comme aux jours ordinaires, tout l'espace inférieur de la salle. Il avait cédé la place aux parures des dames qui, ce soir, en garnissaient le centre. Confiné pour ainsi dire sur les bords du demi-cercle formé par elles, il entourait d'une ceinture noire, leurs couleurs bigarrées, dont le contraste même relevait l'éclat et la vivacité.

Sur la scène, une décoration, simple et riche tout ensemble, renfermait l'orchestre dans un vaste salon; et, trois fois dans la soirée, se développa devant lui comme un rideau gracieux, une longue rangée de jeunes personnes, qui vêtues presque toutes de blanc, et sortant du milieu des spectateurs, venaient avec toute l'obligeance du talent, sacrifier une timidité bien naturelle au désir de célébrer dignement la gloire de leur patrie. Ce serait ici le lieu de payer à chacune d'elles un juste tribut de reconnaissance; mais leur modestie s'en offenserait, et leur talent n'attend pas un éloge tardif.

Ce qu'il est permis et ce qu'il importe de signaler, c'est le zèle, c'est l'empressement que chacun apporta dans la coopération individuelle à ce dernier acte de la fête civique; c'est l'accord parfait qui regna dans les détails, c'est l'enthousiasme avec lequel fut accueilli partout tout ce que ce jour inspira, c'est le tact et le sentiment exquis des convenances qui présidèrent aux choix des morceaux, c'est surtout l'admirable exécution d'une cantate composée en l'honneur de Grétry, par M. Daussoigne, naguère professeur d'harmonie et de contrepoint au conservatoire de Paris, et maintenant Directeur de l'École royale de musique établie à Liége depuis deux ans.

On en parle ici de l'avis de musiciens les plus distingués. Elle réunit tous les suffrages ; elle apprit, à ceux que la réputation de son auteur avait seule instruits de son mérite, quelle précieuse acquisition notre ville a faite en la personne d'un compositeur aussi distingué, et combien le gouvernement doit se féliciter d'avoir pu l'enlever à la France.

Elle électrisa l'assemblée, qui ne se retira qu'après l'avoir demandée et entendue une seconde fois. Elle obtint un honneur plus flatteur encore s'il est possible : elle attira l'attention et mérita l'éloge du célèbre Mayerbeer qui, assistant à ce concert où sa présence était inattendue, trahit son incognito par les félicitations qu'il crut devoir adresser à M. Daussoigne : après la décision d'un tel juge, après l'enthousiasme qu'elle

excita dans le public, après le jugement favorable qu'en a porté depuis l'institut de France, auquel l'auteur, ancien élève pensionné de l'école de Rome, l'a présentée et soumise comme gage de sa reconnaissance, après l'approbation que ce corps illustre a, dit-on, manifestée à l'auteur, après un succès populaire sanctionné par la louange de ce que la France et notre pays renferment d'hommes éclairés et d'amis des beaux arts, que pourrait-on ajouter qui ne parût indigne de la gloire acquise à M. Daussoigne par ce véritable chef-d'œuvre et par les ouvrages qui, dès sa jeunesse, signalèrent en lui le neveu non dégénéré de l'illustre Méhul? La suavité des chants, le bonheur des motifs, la vigueur des accompagments, le travail savant et gracieux de l'instrumentation, les idées les plus ingénieuses succédant et se mariant aux inspirations les plus graves et les plus nerveuses; tout dans cette œuvre révéla la poésie du cœur, la jeunesse et la fraîcheur du sentiment, l'expérience de l'art, et la connaissance profonde de toutes ses ressources et de tous ses secrets. Grétry, s'il vivait encore, n'eût pu vouloir être autrement célébré. Sa patrie n'a pu désirer pour lui de plus noble oraison funèbre. Il fallait toute la virilité du génie pour chanter dignement ce génie éteint: ce qu'exigeait l'occasion ne lui a pas manqué.

C'est ainsi que se terminèrent les fêtes décernées par la ville de Liége à la mémoire de Grétry. On ne pouvait moins; on ne pouvait mieux.

Il faut dire encore que la Régence a, depuis, pour témoignage de sa reconnaissance et pour remerciment du zèle généreux déployé, par M. Daussoigne et par M. Hennequin avocat à Paris, offert au premier une tabatière en or ciselé, et au second un vase d'argent portant, avec les armes de la ville de Liége, des emblêmes aussi ingénieux qu'habilement exécutés.

Il faut laisser M. Hennequin exprimer lui-même avec toute l'éloquence d'une vive effusion les sentiments qu'il a éprouvés en recevant cette preuve d'une noble gratitude et qu'il a consignés dans la lettre rapportée ci-après, page 78.

La société d'harmonie de Huy ne pouvait être omise dans cette juste rémunération de ce qui fut fait en l'honneur de Grétry. Elle s'était associée avec trop de désinteressement aux hommages rendus à notre célèbre compositeur, pour qu'il fut permis de l'oublier. Elle a reçu une médaille d'or également aux armes de la ville, comme récompense honorable de sa généreuse conduite.

REMISE DU COEUR DE GRÉTRY

AUX COMMISSAIRES DE LA VILLE DE LIÉGE.

L'an mil huit cent vingt-huit, le samedi, 5 Juillet à dix heures du matin, nous soussigné Charles-Jean-Rodolphe Kesner, Maire de la commune d'Enghien-Montmorency, membre de la Légion d'honneur, assisté de M. Nicolas-Vincent Bouchez, adjoint à la mairie,

En exécution de l'arrêté de M. le Conseiller d'État, Préfet du département de Seine-et-Oise, en date du 1er Mai dernier, relatif à la remise du cœur de Grétry aux Commissaires de la ville de Liége; conformément à l'ordonnance du Roi, du 2 Avril dernier, portant, sur le rapport du compte du contentieux, 1re section et d'après l'avis du Conseil d'État, annulation de la décision du Ministre de l'intérieur, du 22 Juin 1825, approbative de l'arrêté du Préfet de Seine-et-Oise, du 14 Novembre 1823, et ordonnant l'exécution de l'arrêt de la Cour royale de Paris, du 17 Mai 1823;

En suite de la notification faite à M. Louis-Victor Flamand-Grétry, le 7 Mai dernier, de l'arrêté précité de M. le Conseiller d'État, Préfet de Seine-et-Oise, suivant la déclaration dudit jour mise par M. Flamand-Grétry en marge dudit arrêté;

D'après la demande faite par M. Gueny, à M. le Maire d'Enghien-Montmorency, au nom des Commissaires de la ville de Liége, de faire procéder à l'exécution de l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise; certifions nous être transporté à la maison dite l'Hermitage, située à Enghien-Montmorency et appartenant aux sieur et dame Flamand-Grétry où étant, en la présence de M. Bouchez, adjoint déjà cité, de M. André-Marie Renié, architecte, demeurant à Paris, rue Basse du Rampart, n°. 24, beau-frère de M. Flamand-Grétry et chargé par lui de le remplacer et de le représenter suivant la lettre dont il est porteur et qu'il nous a remise pour être jointe à celle qui nous a été adressée directement le 1er courant par M. Flamand-Grétry pour nous prévenir de l'impossibilité où il était de se trouver aujourd'hui à la cérémonie et nous aviser de son remplacement par ledit sieur Renié son beau-frère, M. Jacques Langlois, curé de Montmorency, M. Jean-Joseph-Éléonore-Antoine Ansiaux, peintre d'histoire, demeurant à Paris, rue Serpente, n°. 16, M. Pierre-Eustache Rigault de Rochefort, ancien Président de la cour de Liége, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, demeurant à Vernon, département de l'Eure; ces deux derniers Commissaires délégués le 31 Mai 1822, par MM. les Bourgmestres de la ville de Liége, en suite de l'arrêté du 9 Avril 1822, des États Députés de la province de Liége, royaume des Pays-Bas, M. Alexandre-Louis Gueny, déjà cité,

avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, demeurant à Paris, rue des Deux Écus, n°. 15, lequel a déclaré bien connaître lesdits sieurs Ansiaux et Rigault de Rochefort en leur qualité de Commissaires de la ville de Liége, MM. Charles-Nicolas Bazille, entrepreneur de bâtiments et Maurice-Jean-Baptiste Blanquet, serrurier, demeurant tous deux à Enghien-Montmorency et requis par nous pour assister comme experts aux travaux nécessaires à l'exhumation du cœur de Grétry, il a été de suite procédé au déplacement d'une colonne en marbre blanc surmontée du buste de Grétry, placée dans le jardin de l'Ermitage sur le monument élevé à la mémoire de Grétry, et au descellement d'une première dale carrée en pierre de taille. Il en a été extrait une boîte en plomb, forme de cœur, sur laquelle se trouvent dessinées en relief des veines et des artères tronquées. Laquelle boîte renferme le cœur de Grétry, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé lors du dépôt qui en a été fait, le 16 Juillet 1816, dans le monument.

MM. Bazile et Blanquet, experts déjà cités et présents au descellement, interrogés par nous sur l'état du monument, ont déclaré et affirmé, d'après l'examen des pierres et matériaux, qu'il était constant qu'aucun travail nouveau n'avait pu être fait au monument qui était intact et bien conservé.

Aussitôt après l'extraction, M. Langlois, curé, d'après la demande faite à M. le Préfet, par M. Flamand-Grétry de faire précéder la remise du cœur de Grétry d'une

cérémonie religieuse, a récité les prières d'usage pour les exhumations et jeté l'eau-bénite sur la boîte. Après cette cérémonie religieuse, ladite boîte a été, sur la demande de MM. les Commissaires de la ville de Liége, entourée d'un ruban de fil blanc, de la largeur de seize lignes, dont les deux extrémités réunies sur un des côtés de la boîte ont été scellés avec de la cire rouge des deux cachets dont l'empreinte est ci-contre. Ladite boîte ainsi cachetée et reconnue de tous les assistants pour être bien exactement celle extraite du monument, a été consignée de suite à MM. Ansiaux et Rigault de Rochefort, chargés de la transporter à Liége et de la remettre à MM. les Bourgmestres.

Lesdits sieurs Ansiaux et Rigault de Rochefort, assistés de M. Gueny, leur avocat, ont déclaré et déclarent en vertu de leur pouvoir, décharger le sieur Flamand-Grétry et M. le Maire d'Enghien-Montmorency de toute réclamation ultérieure, relativement à la remise du cœur de Grétry qu'ils reconnaissent avoir reçu: de tout ce que dessus et des autres points il a été donné lecture à toutes les personnes désignées au présent procès-verbal qui a été rédigé et signé en quatre expéditions, la première remise à MM. les Commissaires de la ville de Liége, la seconde à M. Renié représentant M. Flamand-Grétry, qui le reconnaissent, la troisième destinée à M. le Préfet de Seine-et-Oise et la quatrième pour être déposée à la Mairie d'Enghien-Montmorency.

Fait et clos à l'Ermitage, à Enghien-Montmorency, lesdits, jour mois et an que de l'autre part.

(*Signés*) Langlois, curé de Montmorency, Gueny, Ansiaux, le chevalier Rigault-Rochefort, Bazille, Blanquet, Bouchez, adjoint, Kesner, maire.

Comme contraint et forcé, et sous réserve de tous les droits et actions de M. et Mme Flamand-Grétry, ainsi que sous la mention que M. le Maire a refusé de faire du discours qui a été prononcé par M. Lejoyaud.

(*Signé*) Renié.

Je soussigné Maire d'Enghien-Montmorency, certifie véritables les signatures ci-dessus.

Enghien-Montmorency, le 6 Juillet 1828.

(*Signé*) Kesner.

Vu pour légalisation de la signature ci-dessus, de M. Kesner, maire d'Enghien-Montmorency,

Pontoise, le 7 Juillet 1828.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Pontoise,
(*Signé*) le Chevalier de Boulancy.

Vu pour légalisation de la signature de M. de Boulancy, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise,

Par le Préfet de Seine-et-Oise,

Le Conseiller de préfecture délégué,
(*Signé*) J. de Falentin Saintenac.

Vu pour légalisation de la signature de M. J. de Falentin Saintenac, conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, apposée d'autre part.

Paris, le 22 Juillet 1828.

Pour S. E., et par ordre,

Le Conseiller d'État,
Secrétaire général du Ministère de l'intérieur,

(*Signé*) le Baron DE BALZAC.

Le Ministre des affaires étrangères, certifie véritable la signature ci-dessus de M. le baron de Balzac.

Paris, le 25 Juillet 1828.

Par autorisation du Ministre,

Le chef du bureau des passeports et légalisations,

(*Signé*) DE LAMARRE.

Vu pour légalisation de la signature du Ministère des affaires étrangères de France.

Paris, le 31 Juillet 1828.

Le chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays-Bas.

(*Signé*) FABRICIUS.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de la régence,

SOLEURE.

TÉMOIGNAGE DE Mr. LE DOCTEUR SOUBERBIELLE

ATTESTANT L'IDENTITÉ DU DÉPÔT REMIS A MM. LES COMMISSAIRES DE LA VILLE DE LIÉGE.

—

Je soussigné Joseph Souberbielle, docteur en chirurgie de la faculté de médecine de Paris, etc., demeurant à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 13; déclare avoir accompagné Messieurs les Commissaires de la ville de Liége, le samedi 5 de ce mois, à la maison dite de l'Ermitage à Enghien-Montmorency, habitée par le sieur et dame Flamand, et avoir été présent à la remise qui leur a été faite de la boîte de plomb renfermant le cœur de Grétry, ainsi que ladite remise a été constatée par procès-verbal dudit jour 5 Juillet 1828, dressé par M. le Maire de la ville d'Enghien-Montmorency; j'atteste que cette boîte de plomb est bien la même que celle dont j'ai enveloppé le cœur de Grétry, lorsqu'en 1813, je l'ai embaumé; j'atteste également que cette boîte n'a souffert aucune altération et se trouve dans l'état le plus parfait de conservation.

En foi de quoi j'ai signé le présent à Paris, le 14 Juillet 1828.

(*Signé*) SOUBERBIELLE.

Vu à la Mairie du premier arrondissement de Paris, pour légalisation de la signature de M. Souberbielle, docteur en chirurgie, apposée ci-dessus et demeurant dans l'étendue de notre arrondissement.

Paris, le 14 Juillet 1828.

Le Maire,
(*Signé*) Lecordier.

Vu pour légalisation de la signature de M. Lecordier, Maire du premier arrondissement, apposée d'autre part.

Paris, le 19 Juillet 1828.

Le Conseiller d'État Préfet,
(*Signé*) Chabrol.

Vu pour légalisation de la signature de M. de Chabrol, Préfet du département de la Seine, apposée ci-dessus.

Paris, le 22 Juillet 1828.

Pour S. E., et par ordre,

Le Conseiller d'État,
Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

(*Signé*) Baron de Balzac.

Le Ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-contre de M. de Balzac.

Paris, le 25 Juillet 1828.

Par autorisation du Ministre, le chef du bureau des passeports et légalisations,

(*Signé*) de Lamarre.

Vu pour légalisation de la signature du Ministère des affaires étrangères de France.

Paris, le 31 Juillet 1828.

Le chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays-Bas.
(*Signé*) FABRICIUS.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de la Régence de la ville de Liége,
SOLEURE.

ACTE DE LA REMISE DU COEUR DE GRÉTRY,

PAR

MM. Ansiaux *et* Rigault de Rochefort, *Commissaires de la ville de Liége, à MM.* de Gerlache *et* de Sauvage, *Députés de cette ville, pour aller à Paris prendre possession du précieux dépôt.*

—

Nous, chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays-Bas près la Cour de France, chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique ;

Certifions que cejourd'hui se sont présentés devant nous, à l'hôtel de la légation des Pays-Bas :

MESSIEURS :

Jean-Joseph-Éléonore-Antoine Ansiaux, peintre d'histoire, membre de la Société libre d'Émulation de Liége et encore Membre de l'Académie des enfants d'Apollon et de la Société Philotecnique de Paris, demeurant à Paris rue Serpente n° 16; et Pierre-Eustache Rigault de Rochefort, ancien Président de la Cour de Liége, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Vernon, département de l'Eure, présentement à Paris, rue Angivilliers, hôtel de Rouen, Commissaires de la ville de Liége, suivant l'acte de MM. les Bourg-

mestre de cette ville, du neuf Avril mil huit cent vingt-deux approuvé par les États de la province le trente et un Mai suivant, à l'effet d'obtenir l'exécution des dernières intentions de André-Ernest-Modeste Grétry ; en conséquence de recouvrer, pour reposer au sein de sa patrie, le cœur embaumé de ce célèbre compositeur, né à Liége, le onze Février mil sept cent quarante et un, décédé à Enghien-Montmorency, le vingt-quatre Septembre mil huit cent treize, Membre de l'Institut de France.

Messieurs Etienne-Constantin de Gerlache, Membre des États-Généraux du Royaume des Pays-Bas, Conseiller en la Cour supérieure de justice de Liége et de la Régence de la même ville, y demeurant, et Etienne-Noël-Joseph de Sauvage, avocat en la Cour supérieure de justice, Conseiller de la Régence de cette ville, et Membre des États provinciaux, demeurant à Liége, députés par la Régence de Liége, à l'effet de recevoir de MM. Ansiaux et Rigault de Rochefort, le cœur embaumé de Grétry, et le transporter immédiatement à Liége, en conformité de la délibération de la Régence du dix-huit Juillet mil huit cent vingt-huit, approuvée par les États de la province.

Il nous a été exposé que par arrêt rendu le dix-sept Mai mil huit cent vingt-trois par la Cour royale de Paris, réunie en audience solennelle, il avait été ordonné que le cœur de Grétry serait remis à MM. les Commissaires de la ville de Liége; que des difficultés

ont été élevées contre l'exécution dudit arrêt, mais qu'elles ont cessé par l'ordonnance du Roi de France en date du deux Avril dernier.

Qu'en exécution dudit arrêt et de l'ordonnance royale, le cœur embaumé de Grétry avait été remis le cinq Juillet dernier à MM. les Commissaires de la ville de Liége.

Lesdits sieurs Commissaires nous ont à l'instant présenté :

Une boîte en plomb, forme de cœur, sur laquelle se trouvent modelées des veines en relief et des artères tronquées ; ladite boîte entourée d'un ruban de fil blanc de la largeur de seize lignes, dont les deux extrémités réunies sur un des côtés de la boîte ont été scellées avec de la cire rouge, de deux cachets, dont l'un, celui de la mairie d'Enghien-Montmorency, porte dans son milieu les trois fleurs de Lys de France, au pourtour, Enghien-Montmorency, et au bas, mairie ; dont l'autre, celui de MM. les Commissaires, porte une L., dans un écusson surmonté d'une couronne murale, au pourtour, *Commissaires de la ville de Liége*, et au bas les deux lettres A. et R., initiales des noms de MM. les Commissaires.

Cette boîte en plomb renferme le cœur de Grétry ainsi qu'il est constaté, notamment au procès-verbal de sa remise, en date de cinq Juillet dernier.

Lesdits sieurs Commissaires ont également présenté : 1° le procès-verbal dudit jour, cinq Juillet dernier, dressé par M. Kesner, Maire de la commune d'Enghien-

Montmorency, assisté de son adjoint, duquel il appert le décèlement, fait publiquement, du monument dans lequel le cœur de Grétry avait été déposé, suivant un procès-verbal précédent, du seize Juillet mil huit cent seize, au milieu du Jardin de l'Ermitage à Montmorency; la déclaration reçue par M. le Maire, des ouvriers qui avaient fait les travaux du dépôt en 1816, que depuis aucun travail nouveau n'avait pu être fait au monument qui était intact et bien conservé; les précautions prises pour assurer l'authenticité de la remise à MM. les Commissaires de la ville de Liége;

2° Un second procès-verbal de M. le docteur Souberbielle, du quatorze du même mois, qui certifie que le docteur ayant accompagné MM. les Commissaires à la maison de l'Ermitage à Enghien-Montmorency et ayant été présent à la remise, qui a été faite ledit jour auxdits sieurs Commissaires, de la boîte en plomb renfermant le cœur de Grétry, il a reconnu que ladite boîte est la même que celle dont il a enveloppé le cœur de Grétry, lorsqu'en 1813 il l'a embaumé; que cette boîte n'a souffert aucune altération et se trouve dans l'état le plus parfait de conservation.

Ces deux actes légalisés par les autorités française et par la légation des Pays-Bas.

Lesdits sieurs Commissaires ont encore présenté: 1° le cachet dont ils se sont servi dans les actes de leur mission, et 2° un dossier des procédures relatives.

Attendu que la mission desdits sieurs Commissaires

se trouve terminée, ils nous ont déclaré qu'ils allaient, sen notre présence, faire la remise à MM. les Députés de la Régence de Liége, ainsi qu'effectivement ils l'ont faite, tant du cœur de Grétry que des autres titres et pièces ci-dessus énoncés.

De leur côté, MM. les Députés de la Régence ont déclaré et déclarent se mettre, du tout, en possession pour la ville de Liége; et, en vertu de leurs pouvoirs spéciaux, ils en donnent décharge à MM. les Commissaires.

Messieurs les Députés de la Régence ont exprimé à M. le chevalier Rigault de Rochefort et à M. Ansiaux, les sentiments dont l'autorité municipale et les habitants de Liége étaient pénétrés pour les soins désintéressés qu'ils avaient donné à cette réclamation nationale: ils en ont offert un témoignage en remettant à chacun d'eux une médaille nominative, en or, sur laquelle sont gravés ces mots: *La ville de Liége reconnaissante.*

Le cœur du célèbre Grétry, légué à sa patrie, sera immédiatement rendu à sa destination par MM. les Députés de la Régence.

Nous avons dressé et souscrit le présent acte sur lequel nous avons reçu les signatures des parties et celles de MM. Gueny, avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, et Hennequin, avocat à la Cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, témoins invités à titre d'honneur.

Fait en quadruple original dont l'un a été remis à MM. les Députés de la ville de Liége, le second à Mr. Ansiaux, l'un des Commissaires de cette ville, le troisième à M. le Chevalier Rigault de Rochefort, autre Commissaire de la ville de Liége, et le quatrième est resté à la Chancellerie de la légation des Pays-Bas.

A Paris, le vingt-six Août mil huit cent vingt-huit.

Signés, le Chevalier Rigault-Rochefort, Ansiaux, de Gerlache, E. de Sauvage, Gueny et Hennequin.

Le chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays-Bas.
(*Signé*) Fabricius.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de la Régence de la ville de Liége,
Soleure.

PROCÈS-VERBAL

De la remise du Cœur de Grétry, *à la ville de Liége, dans la personne de ses Magistrats.*

—

Le dimanche 7 Septembre 1828, conformément au programme, arrêté par le Conseil général de Régence en séance du 22 Août, pour les fêtes relatives à la réception des députés chargés d'aller à Paris prendre possession du cœur du célèbre Grétry, le cortège qui s'était rendu dans le quartier de l'Est, où les parents du jeune Grétry demeuraient, lorsqu'en 1759 il partit comme boursier au collége Liégeois, fondé à Rome, par l'honorable Lambert Darcis, est arrivé à l'Hôtel-de-Ville, vers les six heures du soir, où toutes les autorités, spécialement invitées, étaient réunies avec les membres de la Régence, la Commission administrative de l'École royale de musique, des députations de la Société libre d'Émulation pour les sciences et les arts, de la Société Grétry, des notabilités de la ville, et d'un grand nombre de dames qui étaient venues embellir cette fête patriotique. MM. les conseillers De Gerlache et De Sauvage sont entrés au milieu des applaudissements et ont remis l'urne renfermant la précieuse dépouille à M. De Melotte d'Envoz, Bourgmestre, et Chevalier de l'ordre du Lion Belgique. On a fait lecture du procès-verbal d'exhumation, rédigé le 5 Juillet, dans la commune

d'Enghien-Montmorency, qui constate l'identité du cœur que le grand Musicien a légué à la ville qui l'a vu naître. M. De Gerlache a prononcé le discours suivant: *page* 35.

M. le Bourgmestre a dit: *page* 43.

Entre les discours, les élèves de l'École royale de musique ont donné de nouvelles preuves d'habileté et de talents, en exécutant différents morceaux analogues à la circonstance, et les jeunes demoiselles, élèves de l'École, sont venues, au milieu des applaudissements, jeter des couronnes de fleurs et de lauriers sur le buste de Grétry, sculpté par M. Ruxthiel, qui en a fait don à la ville en 1805, et qui est placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi fait et passé les jour, mois et an que dessous.

Sont signés:
Chevalier De Melotte d'Envoz.
De Gerlache; De Sauvage.

Par la Régence,

Le Secrétaire de la ville,
Soleure.

L'urne a été déposée dans l'intérieur du piédestal du buste, de manière à en garantir l'inviolabilité.

REMERCIMENTS ADRESSÉS

A LA VILLE DE LIÉGE,

Par MM. Ansiaux *et* Rigault de Rochefort, *ses Commissaires à Paris.*

Paris, le 30 Août 1828.

Messieurs les Bourgmestres et Membres de la Régence de Liége,

Nous avons individuellement reçu la médaille en or, sur laquelle se trouve gravé le témoignage que la ville de Liége a bien voulu rendre aux soins et à la persévérance que nous devions à la mission que le 9 Avril 1822, nous tenions de votre confiance : nous vous offrons, Messieurs, et nous vous prions de faire agréer au Conseil de Régence, nos remercîments de ce titre précieux, pour nous et pour nos deux familles.

Le cœur de Grétry que nous avons recouvré en votre nom a été remis, le 26 de ce mois, à MM. de Gerlache et de Sauvage, chargés de vous le présenter.

Nous avons à nous excuser de ne pouvoir répondre à l'invitation que MM. les Députés nous ont faite de les accompagner, pour assister aux fêtes nationales préparées à la rentrée du cœur de Grétry au sein de sa patrie : quoiqu'absents, nous serons unis de sen-

timents avec les bons Liégeois: vous nous avez appris, Messieurs, que dorénavant nous ne pouvions rester étrangers au bonheur et à la gloire de vos compatriotes.

Permettez-nous de vous renouveler l'hommage de la haute et respectueuse considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Messieurs les Bourgmestres et Membres de la Régence,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,
(*Signés*) Ansiaux et le Chevalier Rigault-Rochefort.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de la Régence de la ville de Liége,
Soleure.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE RÉGENCE,

DE LA VILLE DE LIÉGE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1828.

Présents Nobles et Honorables Seigneurs,

DE BEX,
BEAUJEAN,
ROUVEROY,
XHAFLAIRE, } *Échevins.*

Lesoinne, avocat, De Macars, Ernst, Nagelmackers, de Beghein, Plateus, Orban, Dayeneux, Francotte, Richard et Burdo Conseillers.

Le conseil, sur la proposition d'un de ses membres et sur le rapport de M. le Bourgmestre,

Considérant que lors des fêtes qui ont eu lieu pour célébrer l'arrivée dans nos murs du cœur du célébre Grétry, M. Daussoigne, Directeur de l'École royale de musique établie à Liége, a composé une cantate qui a été exécutée au concert donné par la ville à cette occasion.

Considérant que cette composition remarquable et justement applaudie, dont M. Daussoigne a fait hommage à la ville de Liége, est à la fois une preuve du talent de l'auteur et de l'intérêt qu'il porte à la ville qui l'a appelé à la direction de son École de musique.

Arrête ce qui suit:

1° Il sera offert à M. Daussoigne, Directeur de l'École royale de musique, au nom de la ville de Liége, une tabatière d'or aux armes de la ville avec une légende, comme souvenir de la cantate qui a composée à l'occasion des fêtes données à Liége, lors de l'arrivée du cœur de Grétry;

2° Messieurs Maximilien Lesoinne et Étienne de Sauvage sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

L'Échevin,

Signé, DE BEX.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire de la Régence,

SOLEURE.

La tabatière dont il est parlé dans la délibération qui précède, a été remise à M. Daussoigne, en séance du collège des Bourgmestre et Échevins de la ville de Liége, le 24 janvier 1829.

LETTRE DE Mr. HENNEQUIN, AVOCAT A PARIS,

A Monsieur le Bourgmestre, et à Messieurs les Membres de la Régence de la ville de Liége.

MESSIEURS,

C'est avec le sentiment d'une vive reconnaissance, que j'ai reçu le nouveau témoignage de bienveillance que la ville de Liége vient de me donner, et qui m'a été remis, avec le plus aimable empressement, par Mr. Ansiaux, l'un de vos commissaires et mon excellent ami.

J'éprouve, Messieurs, le besoin de vous dire toute la joie qu'une distinction si flatteuse à répandue dans ma maison.

Mes amis, mes enfants, ma compagne qui a passé les premiers temps de sa vie à Liége, ne se lassent point de contempler ce vase magnifique, chef-d'œuvre de l'art, où l'on ne sait qu'admirer davantage du prix de la matière ou du fini de l'exécution. Les inscriptions disposées et gravées avec autant de goût que de précision, attestent la noblesse de vos procédés et ne me laissent que le regret de n'avoir pas assez mérité de pareils honneurs. Je verrai quelque jour le monument que vous élevez à celui qui fut un interprète si vrai de la nature; mais je ne puis pas ajourner ainsi l'ex-

pression de ma gratitude envers une ville qui n'a rien négligé pour me donner de la gloire et qui du moins a réussi à me donner du bonheur.

Je suis, Messieurs, avec la plus haute considération,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,
(*Signé*) HENNEQUIN,
Avocat à la cour royale de Paris,
et Chevalier de la Légion d'honneur.

Paris, ce 4 janvier 1829.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de la Régence de la ville de Liége,
SOLEURE.

ML
410
G83R4

Remise solennelle du coeur de Grétry à la ville de Liége

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 10 14 07 015 4